

## Règlement cours collectifs et duo

Par le règlement des cotisations de l'inscription de votre enfant, vous consentez avoir pris connaissance et accepté les conditions de l'abonnement ainsi que le règlement des cours de natation repris dans ce document.

## Année académique 2024 - 2025

La période d'apprentissage comprend 22 séances, du 6 janvier au 6 juillet 2025, jours fériés inclus (hors congés de détente et de printemps).

### **Congés scolaires :**

Vacances d'hiver : du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025

Congé de détente (Carnaval) : du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025

Vacances de printemps (Pâques) : du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025

## Conditions de récupération des séances

Toute séance annulée de notre part (absence du moniteur, entretien de la piscine, fermeture obligatoire, ...) sera reportée durant les semaines de congés scolaires de la période d'apprentissage.

Toute séance annulée de votre part ne pourra être remboursée. Cependant, si celle-ci respecte nos conditions d'annulation ci-dessous, la séance pourrait être récupérée.

### **Les conditions pour qu'une absence soit reprogrammable :**

- Absence prévenue au plus tard 6h00 avant le début du cours et certificat médical remis au plus tard le lendemain du cours manqué.
- Voyage scolaire et fête scolaire, avec attestation de l'école fournie, au plus tard 7 jours avant la date de l'absence prévue.

L'absence doit être prévenue via le formulaire en ligne prévu à cet effet sur notre site internet [www.fleraqua.be](http://www.fleraqua.be). Aucun autre moyen de communication ne sera pris en compte pour justifier une absence (sms, réseaux sociaux, etc.).

### **Conditions de récupération :**

- Récupération possible à une autre plage horaire libérée par un autre enfant via un système en ligne disponible 7/7j.
- Les séances peuvent uniquement être reprogrammées durant la période d'apprentissage en cours.
- Attention, il ne s'agit pas d'une garantie de pouvoir récupérer les séances manquées mais bien d'un service mis à votre disposition. Si toutefois, les disponibilités ne vous conviennent

pas ou s'il n'y a pas d'autre absence durant la période d'apprentissage en cours, la séance sera malheureusement perdue.

## Règlement des cours de natation

Ce règlement vise à assurer la sécurité, l'ordre, la tranquillité et l'hygiène durant les cours de natation.

Lors de la souscription d'un abonnement, votre enfant est contraint d'accepter et d'appliquer toutes les règles et conditions énoncées.

Durant les cours de natation, votre enfant se doit de :

- Attendre son tour à l'endroit décrit par le moniteur
- Ne jamais courir autour du bassin et dans les vestiaires
- Adopter un vocabulaire respectueux vis-à-vis des autres enfants, parents et moniteurs
- Ne pas se présenter aux cours avec une plaie ouverte
- Ne pas être violent physiquement vis-à-vis d'une autre personne
- Ne pas détériorer ou voler le matériel présent dans et autour de l'infrastructure
- Respecter les consignes de sécurité mentionnées par son moniteur
- Ne pas consommer de nourriture ou de boisson sucrée dans les vestiaires, sanitaires et autour de la piscine.
- Ne pas porter de bijoux.
- Accéder au bassin muni de l'équipement propre adapté pour ce cours. L'équipement est détaillé ci-après.

Les parents et accompagnateurs sont quant à eux, soumis au règlement d'ordre intérieur général de Fleraqua.

Le non-respect de l'enfant, du parent ou accompagnateur du règlement d'ordre intérieur général et du règlement des cours de natation est considéré comme une faute grave. Celle-ci nous donne le droit d'interdire temporairement ou définitivement l'accès aux infrastructures sans préjudice ou remboursement.

## Equipement

L'équipement obligatoire pour les cours de natation est :

- Une paire de tongs
- Un maillot (les shorts ne sont pas autorisés).
- Un bonnet de bain

L'équipement non-obligatoire mais intéressant à avoir :

- Un peignoir de bain
- Une paire de lunettes de nage (certains enfants éprouvent le besoin immédiat de se couvrir les yeux. Petit à petit, le moniteur lui fera réaliser ses exercices sans lunettes).

Le parent doit veiller à ce que les bijoux/montres ou autres objets susceptibles de blesser ou d'être cassés soient ôtés avant le début de chaque séance.

## Remboursement mutuelle

L'attestation mutuelle est à déposer dans la boîte aux lettres mise à disposition dans la cafétéria dans une enveloppe avec le nom et prénom de votre enfant.

- Une vignette collée doit figurer sur l'attestation.
- La totalité du montant de l'abonnement doit être acquittée.

Vous pourrez les récupérer auprès du moniteur la semaine du 10/03/2025 au 16/03/2025 et du 12/05/2025 au 18/05/2025.

## Conditions de résiliation

Nous nous réservons le droit à tout moment de résilier l'abonnement de votre enfant en cas de non-respect du règlement d'ordre intérieur définit pour les cours de natation et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés par la personne ayant souscrit l'abonnement et/ou les parents et tuteurs légaux.

## Conditions de rétractation

Pour toute demande de résiliation d'abonnement introduite avant le 30/12/2024, l'acompte sera transformé en bon de valeur à faire valoir jusqu'au 07/07/2025 pour toutes nos activités adultes et enfants.

Pour toute demande de résiliation d'abonnement introduite entre le 01/01/2025 et le 19/01/2025 par mail à l'adresse [fleraqua@gmail.com](mailto:fleraqua@gmail.com), les séances prestées vous seront facturées au prix unitaire de la séance et l'acompte sera gardé en frais de dédommagement et administratif.

A partir du 20/01/2025, toute demande de résiliation d'abonnement sera refusée.

## RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Fleraqua pour la gestion et le suivi de l'inscription de votre enfant aux cours de natation ainsi que pour la prospection des activités dispensées par Fleraqua.

L'accès aux données personnelles est strictement limité au personnel de Fleraqua, habilité à les traiter en raison de leurs fonctions.

Ces données peuvent être utilisées durant 5 ans à des fins de gestion d'inscription, de prospection et d'analyses statistiques.

Cependant, certains cas nous contraignent à conserver certaines données personnelles pour une durée de conservation plus longue dans les cas suivants : problème non résolu concernant votre compte, réclamation, litige, impayés; et dans le cas d'obligations fiscales, juridiques, de comptabilité (durant la période exigée par la loi applicable).

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Les données personnelles du Client sont également supprimées lorsque celui-ci retire expressément son consentement quant à la collecte et au traitement de ses données personnelles, sous réserve des obligations légales de Fleraqua.

Pour exercer ces droits, le Client doit adresser une demande écrite par courrier postal à Fleraqua indiquant son nom et prénom. Fleraqua pourra demander au Client de prouver son identité, en joignant à sa demande tout document nécessaire, notamment une copie de sa carte d'identité ou de son passeport.